



Présentation et mise en place de la DADS-U
Déclaration Automatisée de Données Sociales - Unifiée

A l'origine, la DADS



La Déclaration Annuelle de Données Sociales

est une formalité obligatoire pour les entreprises dont les salariés relèvent du régime général de la Sécurité sociale ou du régime des collectivités publiques. Chaque année, l'employeur doit déclarer, pour chaque salarié, l'ensemble des rémunérations versées l'année précédente, ainsi que des renseignements sur la situation du salarié. Vis-à-vis des Assureurs, c'est une obligation contractuelle.

Les informations individuelles transmises permettent :

- ➔ aux **organismes de protection sociale** de calculer les droits liés à chaque salarié,
- ➔ aux **assureurs** de déterminer la cotisation due et facilitent l'instruction de demande de prestations. Elle sont indispensables au titre des contrats Retraite pour calculer les droits individuels des assurés.

Trois types de déclarations étaient réalisés par les entreprises :

- l'état DADS-TDS pour l'Administration fiscale et les organismes de protection sociale,
- l'état DADS-CRC pour d'autres organismes de protection sociale tels les institutions de prévoyance, les institutions de retraite complémentaire (notamment AGIRC et ARRCO), les caisses de congés payés du BTP...
- les déclarations annuelles ou trimestrielles des salaires, pour les assureurs.

Une volonté de simplification du législateur, la DADS-U

Cela se traduit par une **Déclaration Automatisée de Données Sociales Unifiée**, qui permet d'utiliser un seul format de déclaration de type électronique, pour l'ensemble des organismes dans un cadre sécurisé.

L'entrée en vigueur de la DADS-U

→ pour les organismes de protection sociale et les institutions de prévoyance :

Depuis janvier 2006, la norme DADS-U est obligatoire (Arrêté ministériel du 5 janvier 2005 publié au JO du 1^{er} février 2005).

→ pour les assureurs :

Depuis le 1^{er} janvier 2006 AXA est prêt à recevoir la DADS-U et permet ainsi aux entreprises de bénéficier de cette simplification. Toutefois, ces données sociales sous le format DADS-u doivent être transmises dans les mêmes délais qu'auparavant et les entreprises qui ne seront pas prêtes avant la date limite d'envoi continueront d'utiliser les modes de transmission actuels.

NOTA

En tout état de cause, l'entreprise recevra sous format papier la déclaration nominative d'AXA pour l'exercice 2006. Si l'entreprise a mis en place le flux DADS-U, elle ne devra alors pas en tenir compte.

Structure DADS-U

L'entreprise qui transmet ses données sociales émet 2 flux distincts :

- l'un vers les organismes de protection sociale et institution de prévoyance, selon la dernière norme en vigueur (V08R04)
- l'autre vers les assureurs avec la nouvelle norme V08R04 (les versions de normes antérieures restent exploitables)

Les informations sont regroupées au sein de structures informatiques :

- **certaines sont communes aux deux flux DADS-U :**
 - S10 est la structure de l'émetteur de la DADS-U (dans la majorité des cas, il s'agit de l'entreprise mais ce peut-être aussi son tiers déclarant).
 - S20 désigne l'entreprise déclarée et concerne ses coordonnées (raison sociale, adresse, n° SIREN, n° NIC,...).
 - S30 identifie le salarié (nom, prénom, adresse, n° ss...).
- **d'autres concernent les organismes de protection sociale et institution de prévoyance :**
en particulier la S45 à destination uniquement des institutions de prévoyance.
- **deux structures sont spécifiques au flux DADS-U Assureur :**
 - S51 porte les éléments de cotisation.
 - S85 uniquement présente dans la V08R04, affiche le récapitulatif des éléments déclarés



Avantages de la DADS-U

- inscription et adhésion à une norme sur un projet communautaire,
- simplicité, rapidité et sécurisation des transferts,
- gain de temps et réduction de tâches administratives (plusieurs déclarations nominatives des données sociales en une seule fois, archivage, recherche de déclaration, manipulation de papier...),
- fiabilité et exhaustivité des données,
- source unique d'information accessible et partagée par les interlocuteurs habilités.

Transmission de la DADS-U

→ Vers les organismes de protection sociale et les institutions de prévoyance :

Avant de transmettre sa DADS-U sur le portail officiel des déclarations sociales, l'entreprise doit s'inscrire sur le site net-entreprises.fr.

Adresse : www.net-entreprises.fr

Pour le tiers déclarant,

Adresse : www.jedeclare.com

→ Vers les assureurs :

Dès que l'entreprise ou son tiers déclarant s'est assuré que son logiciel de paie peut alimenter le flux assureur, l'entreprise contacte son interlocuteur habituel AXA pour :

- lui communiquer les références de ses contrats
- demander la fiche de paramétrage comportant la codification nécessaire pour la restitution du flux assureur. Ce paramétrage est effectif dans le logiciel de paie pour toutes les futures déclarations sauf modifications contractuelles.

Dès le paramétrage réalisé, l'entreprise indique le site de dépôt de sa DADS-U assureur.

- la DADS-U doit être obligatoirement adressée à DECLARASSUR, le concentrateur professionnel chargé de recevoir, scinder et orienter les flux par sociétés d'assurance, si l'entreprise mandate un tiers déclarant ou si elle possède plusieurs contrats santé, prévoyance ou retraite gérés par au moins deux sociétés d'assurance distinctes.

Adresse : www.declarassur.fr

- En revanche, si AXA est le seul destinataire du flux assureur, l'entreprise a le choix entre le site de dépôt DECLARASSUR ou le site dédié d'AXA

Adresse : www.declarassur.fr

Adresse : <https://dna.axa.fr>

Enfin, l'identifiant et le mot de passe sont expédiés, sous plis séparés, par SINTIA ou AXA selon le choix de l'entreprise.



En résumé, ce que vous devez retenir



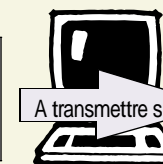
- 1 L'entreprise vérifie la capacité de son progiciel de paie à émettre le flux assureur
- 2 L'entreprise contacte son interlocuteur habituel AXA pour lui donner ses références de contrats et lui demander sa fiche de paramétrage.
- 3 AXA fournit la fiche de paramétrage et la demande d'ouverture de compte à l'entreprise.
- 4 L'entreprise indique le site de dépôt choisi :
 - a - le site DECLARASSUR est retenu et AXA initie l'ouverture du compte auprès de DECLARASSUR, qui transmet l'identifiant et le mot de passe directement à l'entreprise ;
 - b - le site AXA est choisi, AXA transmet la convention Internet, puis sous plis séparés, l'identifiant et le mot de passe.

Présentation des flux DADS-U V08R02 et V08R04 (avec sa particularité la S85)

Pour les organismes de Protection Sociale obligatoire au 1^{er} janvier

S10 = Emetteur
S20 = Entreprise
S30 = Identification

S41 période d'activité du salarié	S42 publiques IRCANTEC	S43 publiques CNRACL	S44 = Retraite IRC et IP	S45 = Institution
S53 = Retraite fonction publique	S66 complément caisse de congés payés BTP	S70 = Honoraires	S90 = Total de l'envoi	

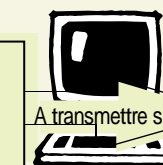


Net-entreprises.fr
Ou jedeclare.com

Pour les Assureurs

S10 = Emetteur
S20 = Entreprise
S30 = Identification

S51 Assiette de Cotisation	S46 période d'inactivité du salarié	S80 Identification des établissements	S85 récapitulatif des éléments déclarés	S90 = Total de l'envoi
----------------------------	-------------------------------------	---------------------------------------	---	------------------------



www.declarassur.fr
ou
https://dna.axa.fr

